

**MAI 2019 – VOL. 9 N° 1**

---

## **ÉDITORIAL : RÉMUNÉRATION DES INTERNES EN PSYCHOLOGIE**

Alessandro POZZI<sup>1,\*</sup> et Alexandre MAROIS<sup>1</sup>

<sup>1</sup> École de psychologie, Université Laval, Québec, Canada

\* [alessandro.pozzi.1@ulaval.ca](mailto:alessandro.pozzi.1@ulaval.ca)

### **Pour citer l'article**

Pozzi, A., & Marois, A. (2019). Éditorial : Rémunération des internes en psychologie. *Psycause : Revue scientifique étudiante de l'École de psychologie de l'Université Laval*, 9(1), 3-4.

### **Droits d'auteur**

© 2019 Pozzi & Marois. Cet article est distribué en libre accès selon les termes d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (de type CC-BY 4.0) qui permet l'utilisation du contenu des articles publiés de façon libre, tant que chaque auteur ou autrice du document original à la publication de l'article soit cité(e) et référencé(e) de façon appropriée.

ISSN: 2562-4385

## ÉDITORIAL : RÉMUNÉRATION DES INTERNES EN PSYCHOLOGIE

Alessandro POZZI et Alexandre MAROIS

*École de psychologie, Université Laval, Québec, Canada*

En date du mois d'avril 2019, soit plus de deux ans après l'apparente résolution du conflit avec le gouvernement, les membres de la Fédération interuniversitaire des doctorant(e)s en psychologie (FIDEP) luttent encore afin d'assurer la rémunération des internes en psychologie au Québec.

Auparavant, en novembre 2015, les associations membres de la FIDEP avaient voté un mandat de boycott des internats en psychologie pour l'année 2016-2017 en vue d'obtenir une rémunération pour l'ensemble des internes en psychologie au Québec (voir, p. ex., Radio-Canada, 2016). À la suite de nombreux moyens de pression incluant un boycott des stages et des internats ainsi que l'appui du rapport Granger paru en octobre 2016, une entente avait été conclue avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) afin de mettre en place un système de bourses visant à compenser les étudiants réalisant leur internat dans le réseau public ou communautaire (Granger, 2016). En revanche, à l'aube de la troisième année suivant l'implantation du programme de bourses, plusieurs universités du Québec ont soulevé qu'elles faisaient face à un manque de bourses pour financer la totalité de leurs internes pratiquant dans un milieu éligible. Face à cette injustice décriée, plusieurs associations membres de la FIDEP votaient, à ce jour, de nouveau des mandats de boycott des internats et même des stages pour les sessions à venir (voir, p. ex., Le Devoir, 2019a).

Les motivations qui poussent les membres de la FIDEP à obtenir un appui financier lors de l'internat peuvent s'expliquer sur deux fronts. Dans un premier temps, l'aide financière accordée aux internes permet de compenser pour les plusieurs centaines d'heures bénévoles (voir, p. ex., Thibaudin, 2011) travaillées au fil des études doctorales, qui augmentent nécessairement la charge de travail des étudiantes et étudiants déjà fort occupé(e)s avec leur formation et leurs activités de recherche. Or, dans ce contexte d'études aux cycles supérieurs, l'endettement est presque inévitable

puisque l'horaire permet très peu de temps pour un travail extérieur. Cette situation de précarité financière ne peut que faire entrave à l'épanouissement d'un(e) étudiant(e) dans son domaine d'intérêt; il va sans dire que cette situation prédispose à un état d'anxiété chez les étudiant(e)s. D'ailleurs, la lettre ouverte de la présente édition (Huneault, 2019) aborde l'atmosphère des études de premier cycle et ses stressés associés. Nul besoin de spécifier que ces éléments peuvent suivre l'individu lors de son passage aux cycles supérieurs.

Dans un deuxième temps, la rémunération des internats effectués dans le réseau public a également pour effet d'encourager les futur(e)s psychologues à pratiquer au sein des établissements publics tels que les hôpitaux, les Centres locaux de services communautaires (CLSC) et les écoles, afin de permettre un meilleur accès aux services psychologiques. Le besoin de psychologues dans ces milieux est criant, d'autant plus que le recrutement y est difficile, et la rétention très mauvaise (Granger, 2016)<sup>1</sup>. L'amélioration de l'accessibilité aux services d'aide psychologique est tout à fait cohérente avec l'intention, relativement consensuelle au Québec, d'améliorer le bien-être collectif. Elle peut même plaire aux adeptes des arguments économiques alors qu'un meilleur accès aux services d'aide psychologique permet de contribuer au désengorgement du système de santé et à une meilleure efficacité globale de la population active (Commission de la santé mentale du Canada, 2013, 2017).

Les gouvernements en place acquiescent évidemment à l'idée d'une meilleure santé psychologique pour les doctorant(e)s et, de façon générale, pour la population

<sup>1</sup> Des organismes de bienfaisance tels qu'Accès Psy (<https://accespsy.ca/>) existent d'ailleurs pour pallier le manque d'accès dans le réseau public et aider les individus à s'offrir des services au sein du privé.

québécoise; personne n'est contre la vertu! Cependant, les actions ne semblent pas toujours rattraper les paroles lorsque les instances décisionnelles hésitent ou tardent à déboursier pour les coûts engendrés par la mise en place de tels programmes. Il est d'ailleurs déplorable que ces combats doivent aussi fréquemment être menés, considérant l'accent supposément mis sur la promotion de la santé mentale par les instances gouvernementales. Heureusement, en date du 3 mai 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a assuré que, dorénavant, chaque doctorant(e) admissible obtiendra une bourse pour la rémunération de ses heures bénévoles en tant qu'interne (Le Devoir, 2019b). Bien qu'il existe plusieurs motifs qui poussaient à appuyer la lutte de la FIDEP, la santé et le bien-être des étudiant(e)s chercheur(se)s motivent les membres de la revue *Psycause* à souligner la ténacité de ces militant(e)s dans le présent éditorial. La difficulté des études supérieures, particulièrement due aux travaux de recherche qui y sont réalisés, ne devrait pas se coupler à une anxiété découlant des finances de l'étudiant(e), et cela est encore plus vrai lorsque les mesures mises en place pour éviter cette injustice permettent d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale. Le comité exécutif, reposant entièrement sur de l'implication bénévole étudiante, est donc fier de mettre en valeur les efforts d'autres mouvements étudiants dans ce travail incessant d'amélioration de la condition étudiante et, à plus grande échelle, du mieux-être global.

Dans un tout autre ordre d'idées, la revue tient à souligner l'implication du nombre croissant d'auteurs et d'autrices au sein de notre initiative étudiante. Depuis la dernière année, le comité interne a travaillé afin d'assurer la crédibilité et la pérennité de *Psycause*. À cet effet, dès l'automne 2019, la revue utilisera un portail de soumission sur son site internet afin de standardiser le processus de révision par les pairs. Nous espérons que ces mesures vous inciteront à publier dans notre revue, et ainsi, à participer à la promotion de la recherche faite par des étudiant(e)s de l'Université Laval.

En vous souhaitant une agréable lecture,

*Alessandro Pozzi, éditeur en chef*

*Alexandre Marois, éditeur en chef adjoint*

## Références

- Commission de la santé mentale du Canada (2013). *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada*. Récupéré sur <https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/la%20nesessite%20dinvestir%20dans%20la%20sante%20mentale%20au%20canada.pdf>
- Commission de la santé mentale du Canada (2017). *Faire valoir les arguments en faveur des investissements dans le système de santé mentale du Canada à l'aide de considérations économiques*. Récupéré sur [https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/case\\_for\\_investment\\_fr.pdf](https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/case_for_investment_fr.pdf)
- Granger, L. (2016). *Rapport d'expertise sur la rémunération de l'internat en psychologie*. Récupéré sur [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Rapport\\_internat\\_psychologie.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Rapport_internat_psychologie.pdf)
- Huneault, S.-M. (2019). Lettre ouverte sur la pression de performance chez les étudiants au baccalauréat en psychologie : un regard sur la santé psychologique étudiante. *Psycause: Revue scientifique étudiante de l'École de psychologie de l'Université Laval*, 9(1), 6-13.
- Le Devoir (2019a, 8 mars). Grève des doctorants en psychologie. Récupéré sur <https://www.ledevoir.com/societe/549375/moyens-de-pression-des-doctorants-en-psychologie>
- Le Devoir (2019b, 3 mai). Les internes en psychologie recevront tous des bourses de 25 000\$. Récupéré sur <https://www.ledevoir.com/societe/education/553538/des-bourses-de-25-000-pour-tous-les-internes-en-psychologie>
- Radio-Canada (2016, 6 septembre). Les doctorants en psychologie commencent le boycottage de leur internat. Récupéré sur <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/801297/doctors-psychologie-boycott-internat>
- Thibaudin, H. (2011). La rémunération des internes en psychologie au Québec: montant et justifications. Récupéré sur <http://fidep.org/wp-content/uploads/2015/05/Rapport-economiste-Remuneration-des-internes-en-psychologie.pdf>